



Saint-Renan, le 18 juin 2018

Vous avez choisi d'inscrire ou de réinscrire votre enfant dans notre établissement et nous vous en remercions. Nous espérons vivement que votre enfant s'y épanouira et qu'il y passera de très bons moments.

Vous trouverez dans ce courrier toutes les informations nécessaires pour la rentrée. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Les répartitions dans les classes :

L'équipe pédagogique a décidé de l'organisation pédagogique suivante :

Niveau	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant
TPS/PS	PS A	Janine LE DUFF	PS B	Marianne TOURON-FREMOND		
	PS/MS A	Anne LE GAC	PS/MS B	Patricia CAM		
GS	GS A	Katell Simler (lundi et mardi) et Martine Pottier (jeudi et vendredi)	GS B	Martine Mazé		
	CP A	Denise GALLEE	CP B	Anne GUEGUEN	CP C	Anne Laure FAROU
CP/CE1/CE2	CE1 A	Cécile LE REST	CE1 /CE2	Josiane DENIS (lundi, mardi et vendredi) - Claude GOUBELLE (jeudi)		
	CE2 A	Françoise LAMOUR	CE2 B	Elodie PENNEC		
CM1	CM1 A	Patricia BARBOT	CM1 B	Christelle DUCRET	CM1 C	Yann PARANTHOËN
CM2	CM2 A	Caroline TALARMAIN	CM2 B	Marie ROHOU	CM2 C	Christelle BLAZE-GELEBART
BILINGUE	PS/MS	Patricia PASCO et Katell KERNEIS (lundi et mardi)	GS/CP/CE1	Christine QUEAU-MORENO	CE2/CM1/CM2	Caroline LUNVEN - RIOU
				2 jours par semaine classe de CE1/CE2 : Katell KERNEIS		
ULIS		BALCOU Erwan				
Disposition d'adaptation		TRITSCHLER Anne				

Les répartitions des élèves dans les différentes classes ont été décidées lors de plusieurs réunions de l'équipe enseignante durant ce mois de mai et juin. Elle est définitive.

Pour mémoire, voici un extrait du règlement intérieur de l'école qui explique les orientations suivies par l'équipe pédagogique pour décider des répartitions. : L'équipe pédagogique veillera à créer dans chaque classe des groupes hétérogènes. Les décisions de répartition seront prises uniquement par l'équipe pédagogique (direction et enseignantes). [...] Les répartitions des classes sont des décisions de professionnels qui essayent de prendre en compte au maximum l'intérêt de chacun des enfants de l'école. Aucune négociation n'est possible. Pour nos décisions, nous prendrons d'abord en compte les problèmes de santé (handicap, maladie, allergie...), le cas d'enfants à parcours scolaire particulier (enfants en difficultés scolaires ou susceptibles de passer un niveau de cycle...). Nous essayerons de choisir la meilleure répartition pour les frères, les sœurs.

Le déroulement de la rentrée :

Pour cette rentrée 2018, tous les enfants de PS au CM2 seront accueillis directement dans leur classe (un fléchage sera mis en place).



Voici les horaires d'accueil pour les différents niveaux pour ce jour de rentrée :

Afin que les enfants soient bien accueillis individuellement par les enseignants, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les horaires.

• Sur le site de l'école élémentaire :

- Accueil des élèves du CE2, CM1, CM2 entre 8h25 et 8h45.
- Accueil des élèves de CP, CE1 et de la classe de GS/CP/CE1 bilingue entre 8h45 et 9h00

• Sur le site de l'école maternelle :

- Accueil de l'ensemble des élèves de PS, MS et GS entre 9h et 10h. Nous vous demandons de ne pas arriver avant 9h ou à 9h précises, les enseignantes accueilleront progressivement les élèves et leur famille à leur arrivée entre 9h et 10h.

Pour les enfants qui rentrent au CP ou les nouveaux élèves de l'établissement du CE1 au CM2, afin de faciliter leur accueil durant toute la journée de la rentrée, **vous voudrez bien remplir la feuille jointe de couleur bleue intitulée « Ma première journée » et la remettre** le jour de la rentrée à l'enseignant de votre enfant.

Horaires de l'école :

Matin : 8h35 à 11h50 - lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Après-midi : 13h30 à 16h30 - lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pas de classe les mercredis et les samedis

Le calendrier des vacances :

Le calendrier des vacances pour l'année 2018-2019 (zone B) :

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 3 septembre 2018	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 19 octobre 2018	Lundi 5 novembre 2018
Vacances de Noël	Vendredi 21 décembre 2018	Lundi 7 janvier 2019
Vacances d'hiver	Vendredi 8 février 2019	lundi 25 février 2019
Vacances de printemps	Vendredi 5 avril 2019	lundi 22 avril 2019
Vacances d'été	Vendredi 5 juillet 2019	

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

A.P.E.L. :

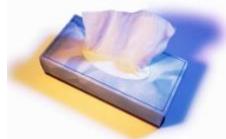
Une Association de Parents d'Elèves existe au sein de l'établissement. Elle participe à la vie de l'établissement en épaulant l'équipe enseignante dans sa mission éducative. Elle organise un certain nombre de manifestations tout au long de l'année scolaire. Les fonds récoltés servent à l'achat de jeux, au financement de sorties scolaires et autres projets... **Des parents de l'APEL seront à votre disposition le jour de la rentrée pour** vous informer de la vie de l'APEL, faire connaissance et **vous offrir une collation.**



Assurance : L'école a souscrit un contrat d'assurance pour tous les élèves de l'école en individuelle assurances auprès de la Mutuelle Saint-Christophe (informations détaillées dans le document assurances fournies dans le dossier). **Aucune attestation ni d'individuelles assurances ou de responsabilité civile ne sera à fournir à l'école.**

Le matériel à prévoir en petite section (2 et 3 ans) :

- ✚ une tenue de rechange (slip, pantalon, chaussettes) en cas de petits incidents (à mettre dans un petit sac à dos ou un cartable que vous laisserez dans le couloir chaque matin)
- ✚ une boîte distributrice de mouchoirs en papier
- ✚ un paquet de lingettes
- ✚ un casque pour le vélo (à laisser à l'école ou à déposer à l'école les jours de vélo)



Consignes pour les élèves de maternelle : n'oubliez pas de marquer à ses nom et prénom tout ce que votre enfant apporte à l'école (manteau, doudou, cartable...). Cela nous permettra d'aider votre enfant à trouver ses affaires et facilitera les recherches en cas de pertes.

Pour les élèves de CP au CM2 :

Vous trouverez en annexe la liste des fournitures à acheter.

Cantine :

L'ensemble des repas est préparé sur place dans les cuisines du collège Saint-Stanislas. Il n'y a pas de réservation à faire au préalable. Les enfants qui mangent à la cantine le signalent à leur enseignant le matin en arrivant (ou les parents en maternelle).

Les repas des élèves de PS, MS, GS et CP sont servis à la cantine, allée verte.

Les repas des élèves de CE1, CE2, CM1 et de CM2 sont servis au self du collège Saint-Stanislas.
(11h55 : élèves de CE1 – 12h00 : élèves de CE2 – 12h05 : élèves de CM1 et de CM2).



Le coût du repas pour les enfants de Saint-Renan est de 4,25 euros. Les enfants renanais ne bénéficient plus d'une remise (décision municipale). Réduction pour les familles de 3 ou plus d'enfants sur l'école et pour les familles avec un quotient égal ou inférieur à 600 euros. Les repas consommés seront facturés le mois suivant par le secrétariat de l'école. Il n'y a pas de fonctionnement au ticket. Pour tous les enfants de l'école sont établis à travers le pointage d'une carte individuelle à l'entrée de la cantine et du self.



Garderie, centre de loisirs :

La garderie est une garderie municipale qui se tient dans les locaux de la maternelle (matin et soir pour les élèves de PS au GS) ou de l'école élémentaire (espace ludique du CP au CM2, matin et soir). Ouverture du service dès le jour de la rentrée. Pour simplifier au maximum les démarches des familles et des services de la garderie, il a été décidé de demander aux familles de constituer un dossier commun pour la garderie et le centre de loisirs.

Le directeur de l'école et la responsable des services périscolaires attirent votre attention sur l'importance de constituer un dossier même si vous ne pensez pas utiliser les services de la garderie. En cas d'imprévu de dernières minutes, vous pourrez ainsi bénéficier des services de la garderie.

Pour les familles qui sont déjà dans l'établissement, vous trouverez dans ce dossier un note de la Mairie.

Pour les nouvelles familles, vous trouverez dans le dossier un dossier « dossier familial » à compléter.

Si vous vous avez inscrit une nouvel enfant et que vous avez un enfant déjà scolarisé dans l'école, il suffit de compléter une fiche Enfant.

Les documents peuvent être ramenés à l'école jusqu'au 5 juillet. Ensuite, il conviendra de les déposer à l'accueil de la mairie.

Les documents sont joints dans ce dossier et sont disponibles sur le site internet de l'école à l'adresse suivante : <http://www.liesse.fr/spip.php?article849>



Bonnes et reposantes vacances, et bon courage à ceux qui travaillent.

Florent Bégoc, chef d'Etablissement